

R. Tavernier

CE2

FICHES À PHOTOCOPIER

Sciences expérimentales et technologie

Adeline André

Magali Margotin-Passat

Marie-Anne Pierrard

The logo for the publisher Bordas, featuring the word 'Bordas' in a white, sans-serif font. The letters 'B' and 'o' are positioned on a grey rectangular background, while 'rdas' is on a black rectangular background.

Sommaire

LE VIVANT

1. Comment reconnaître le vivant?	3
2. Qu'est-ce qu'une espèce?	5
3. À la chasse!	7
4. Des êtres vivants différents à des endroits différents	9
5. La vie du petit pois	11
6. Tous les animaux grandissent	13
7. À quoi servent les aliments?	15
8. Une alimentation équilibrée	17
9. Les muscles et le mouvement	19
10. Un squelette articulé	21
11. Pensons à notre santé	23
12. Dormir pour bien grandir et bien apprendre	25

LE CIEL ET LA TERRE

LA MATIÈRE L'ÉNERGIE

LES OBJETS TECHNIQUES

13. Comment obtenir une ombre?	27
14. Les journées et les nuits au cours de l'année	29
15. Le Soleil est au centre du système solaire	31
16. Une éruption volcanique, des éruptions volcaniques	33
17. Quand le sol tremble	35
18. De l'eau liquide et de l'eau invisible	37
19. D'autres matières que l'eau peuvent changer d'état	39
20. L'évaporation ne se fait pas toujours à la même vitesse	41
21. Le trajet de l'eau dans la nature	43
22. Mieux connaître nos déchets	45
23. Mieux gérer nos déchets	47
24. D'où vient l'énergie?	49
25. Les dangers de l'électricité	51
26. À quoi reconnaît-on un conducteur électrique?	53
27. Un jeu d'adresse électrique	55
28. Des objets avec des moteurs électriques	57
29. Peser avec des balances	59
30. Un mobile à réaliser	61

© BORDAS/SEJER 2015
ISBN 978-2-04-733191-0

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du Code de la Propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L.335-2 du Code de la Propriété intellectuelle. Le Code de la Propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L.122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.